

## Formulaire : Demande de remise exceptionnelle de déchets

Ce formulaire est à remplir directement par le préposé du parc ou son remplaçant suite à une demande d'un usager qui présente un motif recevable (p.ex. désactivation de la carte d'accès suite à une dissolution d'un ménage dans une commune-membre ou un décès).

**Ce formulaire, dûment rempli et signé par l'usager et le préposé du parc doit être présenté à l'entrée du parc pour y accéder.**

Numéro de la carte d'accès (évent. ancien)	
Nom et prénom de l'usager	
Date	

<input type="checkbox"/>	Maison à vider suite à une dissolution d'un ménage dans une commune-membre
<input type="checkbox"/>	Autre :

*Cocher la case qui correspond*

Délai accordé (en général un mois à partir de la date de la demande)					
Jours accordés pour la remise de déchets	MAR	MER	JEU	VEN	SAM

***X** = toute la journée, sauf 12:00 - 13:00 ; **AM** = matin, avant 12:00 ; **PM** = après-midi, après 13:00*

Conditions pour la remise de déchets
<p>Les déchets et matériaux <b>doivent être triés au préalable</b> et répondre aux critères de qualité exigés (p.ex. homogénéité, propreté, recyclabilité). Les déchets non-triés apportés ne sont pas acceptés.</p> <p>Les déchets encombrants en particulier sont à limiter au stricte minimum, c'est-à-dire aux déchets solides ménagers dont les dimensions ne permettent pas le ramassage moyennant les mêmes récipients que ceux destinés au ramassage des déchets ménagers (poubelle grise ou noire à domicile). Ceci inclus les exemples suivants : canapés, fauteuils, matelas, grands coussins, divans, tapis, moquettes, tapis pleins, grands objets ou meubles en plastique, papiers peints, films et bâches en plastique sales, valises et grandes sacoches. <b>Les sacs plastiques ou caisses fermées contenant des déchets ne sont pas acceptés.</b></p> <p><b>Les matériaux résultant de réfections ou rénovations importantes, de démolitions ou de déboisements ne sont pas acceptés.</b></p>

Je soussigné déclare :

- accepter les conditions précisées ci-dessus ;
- remettre des déchets générés sur le territoire d'une des communes membres du STEP (à savoir Rumelange, Kayl, Dudelange, Bettembourg et Roeser) ;
- accepter que les données inscrites sur la présente demande soient enregistrées.

**Signature de l'usager**

**Signature du préposé**